



Expat et contrat de mariage francais

Par **Hamza BA**, le **27/04/2017** à **13:31**

Bonjour,

Je suis expat en angleterre et vais bientot me marier a l'etranger. Ma compagne et moi avons decide de faire un contrat de mariage de droit francais dans le cas ou nous deciderions de rentrer en france un jour. Nous faisons aussi un prenup en angleterre.

Le notaire francais avec lequel je suis en contact demande a ce que l'on prenne aussi un avocat specialise en droit international pour relire le contrat de mariage francais (qui est standard pour le coup) de facon a ce qu'il ne soit pas desequilibre avec le prenup (ou bien meme en contradiction avec le prenup). Est ce que ce passage vous semble normal?

J'avais en tete que le contrat de mariage francais ne s'appliquait qu'en france et le prenup en angleterre? Donc pourquoi faire en sorte que les deux documents soient les memes?

Merci beaucoup